

*****MAINTIEN D'UN SERVICE DE CONSULTATIONS*****

En dépit de la crise sanitaire actuelle, **l'ADIL 73 maintient une continuité de service.**

En effet, le **caractère exceptionnel de la situation** et des mesures imposées génèrent de nombreuses questions pour lesquelles **nous pouvons renseigner le public :**

- report de déménagement,
- impossibilité d'établir un état des lieux,
- remise des clefs,
- report du congé ou de la prise de bail,
- départ anticipé du logement notamment dans le cas des travailleurs saisonniers,
- conséquence du report de la trêve hivernale,
- location saisonnière annulée, etc...

Contactez-nous par courriel à l'adresse suivante :
info@adil73.org
en laissant votre nom et vos coordonnées téléphoniques

Une **conseillère juriste vous recontactera (par courriel ou téléphone)** dans les meilleurs délais.

L'ADIL 73 a pour mission d'intérêt général de **renseigner de façon neutre, gratuite et objective sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement.**